

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 7 novembre 2016 à 20 h

Présents : Robert VIELFAURE, Jacques ANATOLE, Guy DUBREU, Mélanie FANGIER, Guy IMBERT, Michel LAPIERRE, Gilles PERREAU, Eliane TARALLO.

Représentées : Monique RIGOLLET, Marie LEMAIRE

A été élue Secrétaire de séance : M.FANGIER

1. **Délibération : avenant enfouissement lignes centre village**

M.le Maire rappelle la délibération du 26 mai 2016 sur la maîtrise d'ouvrage temporaire du SDE07 concernant l'enfouissement des lignes sur les quartiers de l'église et de la salle polyvalente. Il les informe qu'il serait judicieux de prolonger cette extension de quelques mètres.

Le SDE07 propose un avenant à la convention déjà signée.

Le total des travaux s'élèverait donc à 73 757, 22 € TTC et la part financière de la commune serait de 45 344, 99 € TTC

Voté à l'unanimité

2. **Délibération : validation travaux appartements de Paris**

M.le Maire présente le compte rendu de l'assemblée générale du syndic de copropriété de l'immeuble sis 46 rue de Richelieu à PARIS. Il fait notamment part des travaux qui devront être réalisés au niveau de l'écoulement des eaux pluviales et usées.

Voté à l'unanimité

3. **Délibération :aménagement et mise en sécurité RD5-demandes subventions**

M.le Maire fait part aux membres présents de la possibilité d'obtenir des subventions de la Région, du Ministère de l'Intérieur et la DETR pour l'aménagement et la mise en sécurité du centre du village. Il demande donc l'autorisation de déposer des dossiers auprès des différentes structures.

Voté à l'unanimité

4. **Délibération :Droit de Prémption Urbain**

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple sur les parcelles A 963, 961, 606, 838, 1021, 614, 810 et 829 situés en zone C, lui permettant de mener à bien sa politique d'aménagement et notamment :

réaliser des équipements collectifs pour l'éco-quartier attenant (jardin public et espace jeune)

créer un cheminement piétonnier sécurisé de l'éco-quartier vers les bâtiments publics tels que la mairie, l'agence postale communale, l'église et l'espace d'animation ;

continuer la politique locale de l'habitat :

* en poursuivant la densification du centre bourg par une construction raisonnée des parcelles et ainsi éviter les constructions isolées ;

* en facilitant l'accès à la propriété ou à une offre locative et permettre d'avoir une main d'œuvre locale pour le Centre Hospitalier de ROCHER ;

renforcer les services existants par l'apport de nouvelles populations permettre la constitution de réserves foncières correspondant aux objets précédemment énumérés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer le droit de préemption :dans le périmètre délimité ci-dessus en vue des opérations citées ci-dessus.

Délègue au Maire la compétence pour exercer ce droit de préemption au nom de la commune

Autorise le Maire à subdéléguer l'exercice de ce droit de préemption à EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Voté à l'unanimité

5. Délibération conditions d'acquisition des lots éco-quartier le Célias

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents que la volonté première était de créer un éco-quartier au lieu-dit le Célias qui offre une parfaite intégration paysagère et permette une mixité sociale en proposant , sur les 8 lots en vente, quatre lots pour de la construction locative et quatre aux primo-accédants.

La volonté de la Municipalité étant :

- de favoriser l'installation de jeunes ménages de la commune en leur permettant d'acquérir un terrain à faible coût ;
- d'augmenter le nombre de familles en résidence principale et leur implantation sur le long terme pour permettre leur implication dans la vie du village et la pérennisation des associations et activités communales ;
- éviter un trop grand turn-over de locataires
- permettre une mixité sociale entre locataires et propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de vendre les lots 1, 2, 3 et 4 à des personnes qui souhaitent accéder en primo-accession à la propriété et habiter dans la commune à titre de résidence principale ;
- Les lots 5,6,7 et 8 à des personnes qui souhaitent louer leur construction.

Voté à l'unanimité

6. Délibération avenant Lot3 plantations écoquartier Célias

Marché initial : 6 912, 00 € HT

Avenant 1 : + 322, 50 € HT

Total : 7 234, 50 € HT

Voté à l'unanimité

7. Délibération : convention avec ENEDIS pour implantation d'un poste de distribution.

M.le Maire explique aux conseillers qu'ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, souhaite, dans le cadre de l'enfouissement des lignes haute tension, implanter un poste de distribution sur la parcelle A 970 dont la commune est propriétaire sur Rocher.

Voté à l'unanimité

8. Délibérations : CDC VAL DE LIGNE

Validation du rapport d'activité 2015

Validation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Modifications des statuts :

le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Ligne, dans sa séance du 24 octobre 2016 a décidé de modifier les statuts de la façon suivante :

Compétences obligatoires

1 Aménagement de l'espace communautaire :

1.5 Aménagement , entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

2 :Actions de développement économique **communautaire**

2.3 : création, aménagement et gestion ~~**d'une de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire au quartier du Ginestet sur la commune de LARGENTIERE, élargissement du périmètre avec incorporation des parcelles B 1004, 1005 et 1006, telle qu'elle est localisée sur le plan joint.**~~

2.4 : Participation au financement et à la gestion de la zone d'activités supra communautaire situé à LACHAPELLE SOUS AUBENAS ~~**réalisée par la Communauté de Communes du Vinobre**~~

2.5 : Acquisition, création et aménagement de bâtiments de type ateliers-relais sur la zone d'activités économiques **d'intérêt communautaire** au quartier du Ginestet sur la commune de LARGENTIERE.

2.10 : Promotion et soutien à l'économie agricole du territoire par tout moyen

Compétences optionnelles :

1-Politique du logement et du cadre de vie

1.3 : Politique du logement social d'intérêt communautaire

*** actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.**

Voté à l'unanimité

La séance est levée après quelques communications et questions diverses